

PROCES VERBAL

L'an deux mil quatorze, le lundi 7 juillet à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaients présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier, Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE Thomas, M. DEMAREST Jacques, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme LORMEE Céline, M. TORCHY Cédric.

Etait absent : M. ROGER Jérémy.

M. DEMAREST Jacques est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

I – ECOLE : Demande de subvention

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de déposer des demandes de subvention auprès de l'état au titre de la DETR, du Département, de la Région et d'autres organismes pouvant apporter leur concours.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents donne un avis favorable pour toutes les tranches opérationnelles de cette opération.

II – DECISIONS MODIFICATIVES

Avec l'autorisation de conseil municipal, une question supplémentaire est ajoutée au procès verbal.

- a) Décisions modificatives : La recette concernant l'emprunt pour les travaux d'éclairage public n'a pas été votée au budget 2014 ainsi M. le Maire propose au conseil municipal d'effectuer les virements ci-après :

Fonctionnement	=	chapitre 023	=	- 40000 €
Investissement	=	chapitre 021	=	- 40000 €
	=	chapitre 94	=	+ 40000 €

Le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus au budget 2014.

- b) ECOLE : M. le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains comptes du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, propose d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Investissement	=	Chapitre 70 (inondations)	=	-1800 €
	=	chapitre 88 (école)	=	+1800 €

Le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus et autorise M. le Maire à commander les meubles (meuble, tapis, tables et chaises) pour les écoles.

Questions diverses :

- a) M. le Maire fait le point sur les rythmes scolaires et le projet de la nouvelle école.
b) AMF : M. le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de signer une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Le conseil municipal donne un avis favorable.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

La séance est levée à 20h00